

*Code criminel*

l'enfant. En pratique, cela réduirait énormément le nombre d'avortements qui se chiffre actuellement chaque année entre 40,000 et 50,000. Le principe sur lequel le bill se fonde, à savoir que la vie humaine commence à la conception et que toute vie humaine est précieuse et irremplaçable, doit répondre à toutes les questions sur la moralité de l'avortement.

Les partisans de l'avortement sur demande doivent ou bien nier que le fœtus est un être humain ou établir que certains êtres humains sont moins humains que d'autres et qu'ils ont également moins de droits. Dans les deux cas, les hypothèses des partisans de l'avortement ont quelque chose de terrifiant car il faudrait alors faire une définition restrictive de ce qui constitue l'humanité et cela ouvre grand la porte à la destruction des vies qu'ils estiment inférieures.

Notre société va-t-elle définir l'humanité en décidant pour chaque être s'il a droit à la vie? Dans l'affirmative, que fera-t-on des handicapés physiques ou mentaux, des arriérés, des paraplégiques, des comateux, des nouveau-nés, des vieillards séniles? Ne considérera-t-on plus qu'il s'agit d'êtres humains possédant des droits intrinsèques? Prétendons-nous, à l'instar de la plupart des lois autorisant l'avortement, qu'un fœtus devient humain d'un coup de baguette magique après avoir existé pendant un certain nombre de semaines? Dans l'affirmative, nous devons expliquer pourquoi nous ne considérons pas la vie du fœtus comme un processus continu et comment nous pouvons prétendre qu'en l'espace d'une seconde un fœtus qui ne semble pourtant pas changer physiquement s'est transformé de simple amas de tissus organiques qu'il était en un être humain jouissant de tous ses droits? J'affirme que ce point de vue est impossible à prouver et à défendre: c'est ni plus ni moins vouloir nier l'évidence.

Disons-nous que l'avortement est la destruction d'une vie humaine et qu'on peut le défendre sur le principe que les vies humaines ne sont pas toutes également sacrées et que certains d'entre nous ont plus le droit de vivre que d'autres? Dans l'affirmative, sur quelle base établirions-nous les droits de chaque être humain? Est-ce quelque chose qu'on peut légalement répartir, prolonger et retirer au gré du gouvernement.

Je crois que tous les peuples, de toute race ou religion, hommes ou femmes, riches ou pauvres, nés ou encore à l'état de fœtus, sont tous des êtres humains et qu'ils ont tous le même droit à la vie. Je suis convaincu que le seul cas dans lequel la destruction d'une autre vie humaine peut se justifier c'est le cas de légitime défense. C'est à cause du caractère sacré de la vie humaine—de toute vie humaine—que je reste opposé à la peine capitale. C'est pour cette raison également que je tiens à conserver la vie à l'enfant à naître. Je suis vivement déçu de constater que mes collègues de gauche, qui sont restés à mes côtés et qui ont défendu avec éloquence la vie d'une poignée d'individus coupables des crimes les plus atroces, vont maintenant approuver la destruction annuelle de près de 50,000 vies innocentes.

Examinons certains arguments utilisés par les tenants de l'avortement, pour étayer leur point de vue. Nous avons déjà vu la proposition voulant que le fœtus ne soit pas un être humain. Elle entraîne deux corollaires bien connus: le premier voulant qu'en refusant à la femme le droit de se débarrasser d'un fœtus, on la prive de ses droits sur son corps, le second disant que la santé ou les désirs de la mère comptent plus que la vie de l'enfant. Si l'on admet que le fœtus est un être humain, la question n'est pas de savoir s'il faut respecter les droits de la mère sur son corps, mais

si elle peut tuer un second être humain qui partage son corps. Il est difficile d'admettre qu'on puisse tuer un être humain pour éviter qu'il ne cause un traumatisme ou une gêne financière à une famille, ou même constitue un risque pour la santé de la mère.

Il faudrait être aveugle, ou insensible aux difficultés d'autrui, pour nier que la mise au monde d'un enfant non désiré puisse être à l'origine d'un drame. Pour ma part, je n'oserais jamais rien affirmer de pareil. Il peut en résulter une détresse sans nom, et nous avons tous le devoir de l'éviter de toutes les façons légalement et moralement admissibles. Sur ce point, je m'écarte de bien des personnes opposées à l'avortement qui n'ont de compassion que pour le fœtus. Comprendre l'angoisse de ceux qui donnent naissance à un enfant contre leur volonté est une chose, mais approuver le meurtre d'un être innocent en est une autre. C'est ici que se trouve la limite.

On entend souvent un autre argument en faveur de l'avortement. Il est possible, dit-on, aux gens aisés de se rendre dans un autre pays et de tourner une loi du Canada qui restreint l'avortement. Il faut donc abolir une loi de ce genre parce qu'elle ne s'applique pas à tous de la même manière. Cependant, si un acte est toujours et fondamentalement immoral, nous ne pouvons le justifier et l'autoriser sans restriction sous prétexte que certains arrivent à le commettre, en dépit des interdits de la société.

Du même principe est tirée une autre conséquence. Comme certaines femmes se font avorter par des mains criminelles, de façon illégale et dans de mauvaises conditions de sécurité, on soutient qu'il faudrait abolir la loi pour qu'elles puissent avorter sans danger et dans un relatif confort. La question qui se pose n'est pas la sécurité de l'avortement, mais sa moralité. La question difficile qui se pose n'est pas de savoir si la loi est transgressée, mais si elle est juste. Nous le savons bien, presque toutes les lois que nous proposons peuvent être transgressées et le sont, mais il est bien rare qu'on s'oppose à une mesure législative au Parlement sous prétexte que certains Canadiens décideront de la transgresser, même si la plupart de leurs compatriotes la respectent.

Les adversaires de l'avortement, dit-on encore, manquent à la démocratie car, d'après les sondages Gallup, la plupart des Canadiens estiment que l'avortement devrait être un choix personnel. Tout d'abord, les résultats des sondages sont contradictoires puisque, d'après un sondage Gallup rendu public en mars dernier, une importante majorité de Canadiens estimait que l'avortement était déjà trop facile à obtenir. Ce sondage permet une constatation intéressante, car il démolit l'argument selon lequel les lois sur l'avortement seraient une tentative de l'homme pour asservir la femme. En effet, environ 11 p. 100 de plus de femmes que d'hommes estiment que les lois actuelles du Canada sur l'avortement sont déjà trop larges. Ensuite, chacun de nous devrait comprendre qu'il y a souvent de grandes différences entre ce qui est à la mode et ce qui est juste; aucun sondage, qu'il vienne de l'Association médicale canadienne ou du public en général, ne peut du jour au lendemain changer la moralité d'un acte.

Au cours du débat sur la peine capitale, de nombreux gauchistes ont pris position en faveur de la vie et nous ont rappelé que nous devions suivre nos convictions, qu'elles soient avec ou contre le sentiment populaire; et voilà maintenant qu'ils interpellent le gouvernement et invoquent des sondages Gallup; c'est bien curieux. Mes amis qui défendent cette position donnent un étrange exemple de morale de situation, ils appuient une ligne de conduite non en raison de sa justice intrinsèque, mais parce que